

Date :	2025-05-08	N° de projet DWB:	9424
Projet :	Nouveau point de service de SPVG – Secteur Aylmer		
Client :	Ville de Gatineau – Service des infrastructures et des projets		
Chargé de projet du client :	Jessica Desjardins-Labelle, ing.	Chargé de projet de DWB :	Cédric Lalande, ing.

Description

1. GÉNÉRALITÉS

Le présent addenda fait partie intégrante des documents de soumission et devra être lu conjointement avec les documents contractuels.

2. OBJECTIF

Cet addenda a pour objectif de renseigner les soumissionnaires sur les ajouts ou les modifications apportés aux documents de soumission. Il doit être lu conjointement avec les plans réémis dans le cadre de l'addenda

3. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

A. GÉNÉRAL :

a. PLAN 22-2029-A201-100-002

Ajout des tuyauteries d'air comprimé et de vacuum dans la légende de plomberie.

B. PLOMBERIE :

a. PLANS 22-2029-A201-100-201, 22-2029-A201-100-202 & 22-2029-A201-100-205

Ajout de drainage et d'eau froide pour l'aspirateur dans le garage.

b. PLANS 22-2029-A201-100-203 & 22-2029-A201-100-204

Précision des types d'avaloir de toit.

C. CHAUFFAGE/REFROIDISSEMENT :

a. PLAN 22-2029-A201-100-301

Ajout des réseaux d'air comprimé et d'aspirateur dans le garage.

b. PLAN 22-2029-A201-100-303

Modification des réseaux de chauffage au glycol à l'étage de la salle mécanique et ajout d'équipements de chauffage.

c. PLAN 22-2029-A201-100-731

Précisions des raccordements des thermopompes sur le diagramme hydraulique.

d. PLAN 22-2029-A201-100-732

Ajout de détails d'air comprimé et d'aspirateur, ajout d'un tableau d'accessoires et modification du tableau de l'aspirateur.

D. VENTILATION :

a. PLAN 22-2029-A201-100-502

Précision de la ventilation dans la salle électrique. Ajout de ventilation dans la salle des serveurs (114C).

b. PLAN 22-2029-A201-100-503

Ajout de ventilation dans la salle des serveurs (212).

c. PLAN 22-2029-A201-100-751

Modification du tableau de la hotte de captation.

d. PLAN 22-2029-A201-100-752

Ajout du tableau des volets coupe-feu et de fumée (VCFF).

4. RÉPONSES AUX QUESTIONS DES SOUMISSIONNAIRES.

A. QUESTION 07 :

Au devis section 23 32 48 l'article 2.3.3 fait mention d'un tableau au plan pour les silencieux, nous n'avons pas trouvé ce tableau sur les plans.

Réponse :

Aucun silencieux n'est requis pour ce projet. Cette rubrique sera donc retirée du devis.

B. QUESTION 08 :

Pour l'aspirateur décrit au tableau du plan 22-2029-A201-100-732, serait-il possible d'avoir une marque et/ou un modèle de référence.

Réponse :

Une marque et un modèle de référence sont fournis à titre indicatif. D'autres modèles offrant des performances équivalentes seront acceptés comme équivalents. Voir le plan 22-2029-A201-100-732.

C. QUESTION 09 :

Pour la hotte de captation décrite au tableau du plan 22-2029-A201-100-751, serait-il possible d'avoir une marque et/ou un modèle de référence.

Réponse :

Une marque et un modèle de référence sont fournis à titre indicatif. D'autres modèles offrant des performances équivalentes seront acceptés comme équivalents. Voir le plan 22-2029-A201-100-751

D. QUESTION 10 :

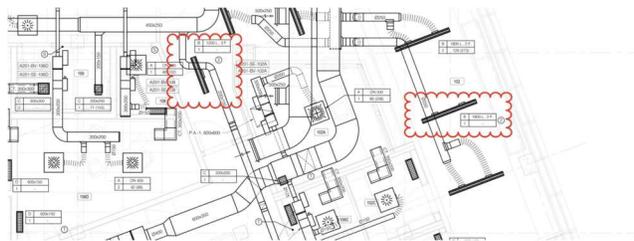
Sur les plans 22-2029-A201-100-203 et 22-2029-A201-100-204, les drains sont identifiés AT seulement, par contre dans le tableau au plan 22-2029-A201-100-721, les drains sont identifiés AT-1, AT-1 (URG), AT-2, AT-2 (URG)

Réponse :

L'identification détaillée des drains de toit a été ajoutée aux plans 22-2029-A201-100-203 et 22-2029-A201-100-204.

E. QUESTION 11 :

Sur le plan 22-2029-A201-100-502, il y a trois diffuseurs linéaires non raccordés à un conduit d'alimentation. (Voir extrait des plans ci-dessous)



Doit-on prévoir des raccordements?

Réponse :

Ces éléments sont des grilles de retour de type linéaire, sans clé de balancement et sans plénum de raccordement, du même modèle que les diffuseurs linéaires afin de conserver une esthétique uniforme au plafond. Voir la note 02 sur le même plan.

F. QUESTION 34-36 :

- Une note au plan demande de la finition sur la tuyauterie non-isolée apparente. Cette note n'est pas au devis, doit-elle être appliquée ?
- Il ne semble pas avoir d'information sur les équipements à isoler tel les réservoirs et pompes de refroidissement ?
- Pouvons-nous avoir la température des tuyauteries de chauffage/refroidissement ?

Réponse :

- Oui, toute la tuyauterie apparente, isolée ou non, devra être munie d'un chemisage en PVC blanc collé, incluant l'identification requise.
- Le tableau des réservoirs tampons, note 6, précise que ceux-ci doivent être isolés avec 50 mm (2 po) de polyuréthane sans HFC, limitant la perte de chaleur à ½ °F par heure.
- Au devis, section 22 07 19, article 3.5, il est indiqué que les pompes et accessoires doivent être isolés et chemisés.
- Les températures de chauffage et de refroidissement sont indiquées dans les tableaux des équipements de conditionnement d'air. Le régime de température pour la climatisation est de 7,2 °C / 12,8 °C, tandis qu'en chauffage, il est de 43,3 °C / 48,9 °C. Les températures seront également précisées dans le diagramme hydraulique (plan 22-2029-A201-100-731) aux plans de construction.

G. QUESTION 49 :

Au devis section 23 31 13.01 l'article 2.8 fait mention de conduit en aluminium, pourriez-vous svp nous indiquer où ces conduits doivent être installés.

Réponse :

Cette section sera retirée du devis, aucun conduit en aluminium n'est requis pour le projet.

H. QUESTION 49 :

Sur le plan 22-2029-A201-100-502, il y a une persienne d'air frais et d'évacuation ainsi que des conduits sans dimension.

Svp nous confirmer les dimensions pour les persiennes et les conduits?

Réponse :

Les dimensions des conduits et des persiennes ont été ajoutées au plan 22-2029-A201-100-502.



Cédric Lalande, ing.

2025-05-08

2025-05-08

Émis par

Date

Signature